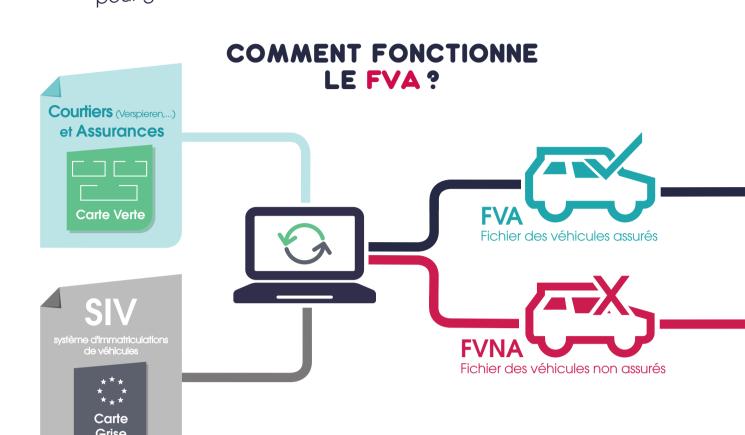




Préparons-nous pour le 1er Janvier 2019

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le fichier des véhicules assurés sera activé pour garantir que chaque véhicule en circulation est assuré.



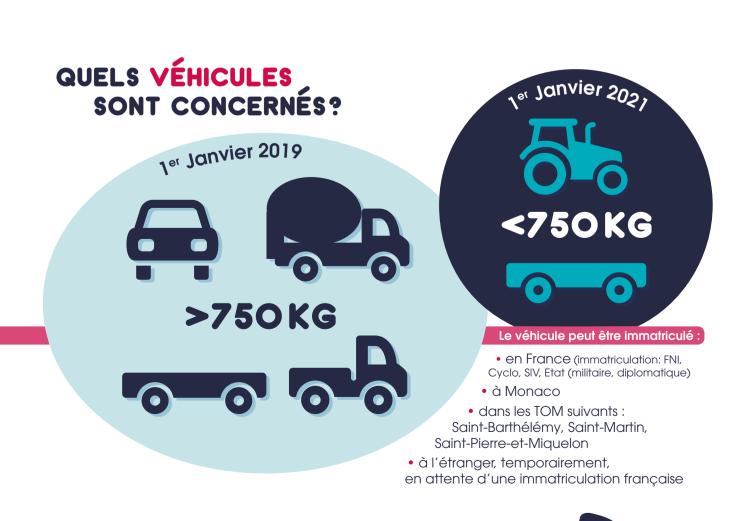
## QUELS MOUVEMENTS SUR LES VÉHICULES LE GESTIONNAIRE DE FLOTTE AUTO DOIT-IL COMMUNIQUER AU COURTIER OU À L'ASSUREUR ?



72h, c'est le délai imposé par l'administration pour envoyer les mouvements de parc et corriger les éventuelles anomalies retournées par le FVA.







Vous souhaitez nous poser des questions sur le FVA ?
Contactez nous à mcarrique@verspieren.com